

Écosystème normatif au Canada : des changements à venir

Un pas de plus vers la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada (CEIN)

Recommandation du CEIN	Conclusion et prochaines étapes
<p>1. Une entité juridique indépendante (NormesCo) devrait être formée pour englober les activités de normalisation au Canada.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée, et on accorde une importance particulière à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entité juridique indépendante; • Soutien administratif (pas d'établissement de politiques); • Entité sans but lucratif.
<p>2. NormesCo devrait avoir pour responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de s'assurer que les conseils de surveillance et de normalisation disposent des ressources appropriées pour remplir leur mandat; • de soutenir les activités liées au système de normalisation canadien dans son ensemble et de veiller à l'intégrité et à l'efficacité constantes de l'entière du système (c'est-à-dire de s'assurer que le système fonctionne d'une façon efficace et sert l'intérêt public, et que le Canada continue d'être un acteur crédible et pertinent en ce qui concerne les activités internationales de normalisation); 	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée, et on accorde une importance particulière à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NormesCo n'interviendra pas dans la nomination des membres des conseils de surveillance ou des conseils de normalisation. • Le ou les conseils de surveillance conserveront leurs responsabilités quant au respect de la procédure officielle. • NormesCo est le gardien de l'écosystème de la normalisation et de la surveillance au Canada.

Recommandation du CEIN	Conclusion et prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> de conclure les ententes contractuelles et de superviser l'efficacité opérationnelle de la structure; de veiller à la pérennité, à l'intégrité et à la gestion du modèle révisé qui est proposé pour le financement des activités de normalisation. 	
<p>3. Un groupe consultatif composé de personnalités éminentes devrait être mis sur pied par les présidences des conseils de surveillance en vue de nommer les premiers membres du conseil d'administration de NormesCo. Par la suite, le conseil d'administration de NormesCo nommerait lui-même ses membres (en collaboration avec le groupe consultatif qui apportera son concours au recrutement et à la sélection des candidatures pour le conseil d'administration de NormesCo et les conseils de surveillance).</p>	<p>Un comité des candidatures composé de membres des deux conseils de surveillance sera mis sur pied et collaborera avec un fournisseur de services externe pour le recrutement et la sélection des éventuels membres du conseil d'administration de NormesCo.</p> <p>Par la suite, les membres du conseil d'administration de NormesCo seront nommés par les conseils de surveillance.</p>
<p>4. NormesCo et CPA Canada devraient conclure une entente pour la fourniture de services concernant notamment les technologies de l'information, les finances, la traduction et les ressources humaines.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée.</p>
<p>5. À court terme, les membres du groupe de normalisation de CPA Canada apportant leur soutien aux activités de normalisation devraient être en détachement à NormesCo, conformément à un accord contractuel prévoyant des mesures de protection rigoureuses visant à protéger l'indépendance des membres de l'équipe par rapport à CPA Canada. Il serait précisé dans l'accord que les membres doivent rendre des comptes uniquement à NormesCo.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée.</p>

Recommandation du CEIN	Conclusion et prochaines étapes
<p>6. L'accord entre NormesCo et CPA Canada devrait comprendre des dispositions concernant un engagement pour le financement des activités de normalisation qui soit sûr et à long terme.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée.</p>
<p>7. L'accord entre NormesCo et CPA Canada devrait comprendre une clause sur les « changements fondamentaux » pour préserver et renforcer les responsabilités de gérance de CPA Canada à l'égard des propositions visant à apporter des changements fondamentaux à la structure de NormesCo. Ce serait également le cas pour les ACVM.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée, et on accorde une importance particulière à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner une définition porteuse de sens au terme « changements fondamentaux ». • Des changements importants à la structure de l'écosystème normatif ou à l'énoncé de mission de NormesCo pourraient être des exemples de changements fondamentaux. • Limiter les interventions de CPA Canada et des ACVM à certaines situations.
<p>8. Les normes devraient continuer d'être la propriété intellectuelle de CPA Canada, qui exercerait des responsabilités de gérance à leur égard (dont leur protection en tant que bien public). Les normes devraient continuer d'être publiées dans le <i>Manuel de CPA Canada</i>, mais elles devraient être offertes gratuitement au public. L'échéancier du retrait de la formule d'abonnement devrait être abordé dans le cadre des discussions concernant le financement.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée, et on accorde une importance particulière à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen de la propriété à réaliser par CPA Canada et NormesCo dans les trois ans suivant la mise sur pied de NormesCo. • À prendre en considération lors de cet examen : avis juridiques, financement et évolution du contexte.
<p>9. Le conseil d'administration de NormesCo devrait élaborer et mettre en œuvre un cadre de reddition de comptes solide qui incorpore des pratiques exemplaires de reddition de comptes au public (transparence quant à sa structure, ses processus, ses activités et ses résultats, et la manière dont ils se rattachent</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée, et on accorde une importance particulière à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NormesCo rendra compte annuellement de ses activités, à tout le moins en ce qui concerne la mobilisation, les nominations et le financement.

Recommandation du CEIN	Conclusion et prochaines étapes
aux conseils de surveillance et de normalisation).	
10. D'ici à ce que le CCNID soit pleinement opérationnel, le Comité d'établissement devrait agir comme organe de surveillance de ce conseil.	La recommandation a été approuvée, et on a déjà commencé à y donner suite.
11. Le CSNC et le CSNAC devraient faire appel à un tiers indépendant pour la réalisation d'un examen conjoint de l'efficacité de leurs pratiques et activités de surveillance et pour la détermination de la structure de surveillance optimale. NormesCo devrait suivre l'évolution de cet examen et, lorsqu'il sera terminé, évaluer les avantages d'une transition, dans un délai raisonnable, à un seul conseil de surveillance.	La recommandation a été approuvée et mise en œuvre.
12. Les conseils de surveillance et de normalisation devraient continuer d'être composés majoritairement de bénévoles. L'octroi d'une allocation devrait être envisagé lorsque la participation d'un candidat intéressant ne serait pas possible autrement. La rémunération des membres de la présidence devrait être maintenue.	La recommandation proposée par le CEIN est approuvée, et la question de l'allocation sera réexaminée si les circonstances le demandent.
13. La composition des conseils de normalisation devrait être fondée sur les qualités et les compétences recherchées pour chaque conseil (notamment pour réaliser les objectifs de diversité mentionnés dans le présent rapport), plutôt que d'être établie en fonction d'une limite quant au nombre de professionnels en exercice qui peuvent y siéger.	La recommandation proposée par le CEIN est approuvée.
14. La composition de tous les organismes de normalisation canadiens, dont les conseils de surveillance et de normalisation, devrait refléter la diversité de la population	La recommandation proposée par le CEIN est approuvée.

Recommandation du CEIN	Conclusion et prochaines étapes
canadienne ainsi que l'intérêt et le savoir-faire démontrés à l'égard des processus de normalisation concernés.	
<p>15. Le CNAC devrait assumer la responsabilité de l'élaboration des normes canadiennes portant sur les services de certification de l'information sur la durabilité. À cette fin, il devrait renforcer ses compétences dans ce domaine, notamment en revoyant sa composition et en créant un comité d'experts sur les questions liées à l'information sur la durabilité.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée.</p>
<p>16. Le conseil d'administration de NormesCo devrait examiner et surveiller de près l'évolution de l'information sur la durabilité et de sa certification, autant au Canada qu'à l'international, et déterminer s'il sera nécessaire de mettre sur pied un conseil canadien distinct en vue de l'élaboration des normes de certification de l'information sur la durabilité.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée, mais il devrait s'agir d'une responsabilité commune de NormesCo et du ou des conseils de surveillance.</p>
<p>17. Le conseil d'administration de NormesCo devrait se tenir au courant des faits nouveaux liés à la réalisation de missions de certification de l'information sur la durabilité par des non-CPA. Il devrait avoir pour objectif de s'assurer que ces missions sont réalisées conformément à des normes de gestion de la qualité et des règles de déontologie et d'indépendance strictes qui sont essentiellement équivalentes à celles applicables aux CPA.</p>	<p>Le Groupe de travail sur les recommandations du CEIN propose que le ou les conseils de surveillance appuient NormesCo en ce qui concerne le suivi des faits nouveaux liés à la réalisation de missions de certification de l'information sur la durabilité par des non-CPA.</p> <p>Conscient que NormesCo ne peut exercer une surveillance réglementaire à l'égard des non-CPA, le Groupe de travail suggère que le ou les conseils de surveillance aident NormesCo à promouvoir et à encourager la réalisation de ces missions en conformité avec des normes de gestion de la qualité et des règles de déontologie et d'indépendance strictes qui sont essentiellement équivalentes à celles applicables aux CPA.</p>

Recommandation du CEIN	Conclusion et prochaines étapes
<p>18. Un examen exhaustif du système de normalisation canadien dans son ensemble devrait être réalisé par un tiers indépendant tous les 5 à 10 ans, ou plus fréquemment s'il est jugé nécessaire de le faire selon des critères qui sont à établir. Ces critères et la façon dont ils sont appliqués chaque année, ainsi que la mise en œuvre et les résultats de l'examen, devraient être communiqués publiquement.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée.</p>
<p>Vers un modèle de financement durable</p>	
<p>19. Un nouveau modèle de financement des activités de normalisation canadiennes devrait être mis en place. Ce modèle devrait s'appliquer à l'intégralité du système de normalisation et être neutre à l'égard des différents types d'utilisateurs, diversifié, sûr, de portée nationale, simple d'application, en plus de refléter le fait que les normes constituent un bien public.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée, et on accorde une importance particulière à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bailleurs de fonds n'ont aucun pouvoir en matière de gouvernance. • L'indépendance est primordiale.
<p>Une relation mutuellement avantageuse avec les peuples autochtones</p>	
<p>20. Chaque organisme constitutif du système de normalisation canadien devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être tenu d'envisager la mise en place de processus et de mécanismes visant à prendre effectivement en considération les points de vue autochtones et, pour les sujets qui touchent les peuples autochtones, d'établir des processus efficaces afin que ceux-ci puissent participer en tant que partenaires; • viser à inclure des représentants autochtones parmi ses membres. Dans la mesure où cet objectif n'est pas entièrement réalisable à court terme, il 	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée.</p>

Recommandation du CEIN	Conclusion et prochaines étapes
<p>devrait être introduit sur la base du principe « se conformer ou s'expliquer ».</p>	
<p>21. Le CEIN appuie la création d'un Conseil autochtone de l'information financière et de la normalisation (CAIFN) [nom provisoire], qui agirait à l'échelle nationale comme un intermédiaire permettant une représentation efficace des peuples autochtones et la transmission de leurs points de vue aux organismes de normalisation et à d'autres organismes de réglementation et d'établissement de politiques. Le CEIN recommande que NormesCo offre son appui et sa participation à l'éventuel CAIFN.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée, et on accorde une importance particulière à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la mesure où le CAIFN verrait le jour, déterminer le meilleur mode de participation.
<p>Des processus qui servent l'intérêt public</p>	
<p>22. Une équipe dédiée de mobilisation des parties prenantes qui serait chargée de la gestion de processus de mobilisation proactifs devrait être formée au niveau de NormesCo pour contribuer à l'identification de possibilités d'amélioration des pratiques existantes et à la mise en œuvre des améliorations, notamment des initiatives visant à faciliter et à promouvoir une sensibilisation et une participation à grande échelle des parties prenantes au processus de normalisation.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée, et on accorde une importance particulière à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe devrait travailler pour CPA Canada (et non pour NormesCo), à l'image des permanents qui appuient les conseils de normalisation.
<p>23. Les conseils de normalisation devraient explorer activement et de façon continue les possibilités d'accélérer le processus d'adoption des normes. Ils devraient notamment prendre en considération les suggestions des parties prenantes et les initiatives d'autres normalisateurs à travers le monde qui sont mentionnées dans le présent rapport, et les mettre en œuvre dans la mesure où elles sont jugées pertinentes et</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée.</p>

Recommandation du CEIN	Conclusion et prochaines étapes
<p>appropriées. Dans leurs rapports à l'intention des parties prenantes, les conseils devraient présenter clairement les possibilités d'amélioration envisagées et les raisons pour lesquelles elles ont été retenues, modifiées ou rejetées.</p>	
<p>24. Les conseils de normalisation devraient déterminer comment les documents qu'ils publient pourraient être mieux utilisés afin de communiquer avec une plus grande transparence aux parties prenantes les principaux facteurs dont ils ont tenu compte pour prendre leurs décisions.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée.</p>
<p>25. L'entité NormesCo, les conseils de surveillance et les conseils de normalisation devraient prendre les mesures nécessaires pour accroître la transparence de leurs processus de recrutement des membres, notamment en publiant les tableaux de composition utilisés pour les appels de candidatures et les nominations des membres et en sollicitant des candidatures de manière plus diversifiée et proactive.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée.</p>
<p>Règles de déontologie et d'indépendance pour les services de certification</p>	
<p>26. Le CSNAC et NormesCo devraient faire activement un suivi des recommandations (lorsqu'elles auront été publiées) du Comité sur la confiance du public pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins, et devraient être prêts à prendre des mesures additionnelles si nécessaire.</p>	<p>La recommandation proposée par le CEIN est approuvée, et on accorde une importance particulière à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CSNAC devrait faire activement un suivi des recommandations (lorsqu'elles auront été publiées) du Comité sur la confiance du public pour vérifier qu'elles répondent aux besoins, et devrait être prêt à prendre des mesures additionnelles si nécessaire.